

Nombre de membres			Ont pris part au vote
En exercice	Présents	Pouvoirs	
16	13	1	14

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
22 septembre 2023

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.09.28.07

OBJET : Acquisition d'une débroussailleuse – Reprise des anciens matériels.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2023, l'acquisition d'un nouveau matériel de débroussaillage a été prévu.

Après consultation, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise CLAAS, pour une débroussailleuse-élagueuse ROUSSEAU Thea 450 PA, à 32 760,00 € TTC. Les deux anciens matériels sont repris par l'entreprise

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition d'une débroussailleuse-élagueuse ROUSSEAU Thea 450 PA auprès de l'entreprise CLAAS, pour un montant de 32 760,00 € TTC
- Accepte la reprise de la faucheuse AXIONA 50 D acquise en 2007 au prix de 18 992,48 € TTC, inscrite à l'inventaire sous le n°2564, pour un montant de 4 000,00 €
- Accepte la reprise de la rotobroyeuse latérale SPRINTA 1600 acquise en 2019 au prix de 14 160,00 € TTC, inscrite à l'inventaire sous le n°MAT.2019.04 pour un montant de 6 000,00 €
- Précise que déduction faite des reprises, le solde de l'acquisition sera autofinancé
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

